



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Commission permanente

CONF/SC(2017)SYN4

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE COMPTE-RENDU du vendredi 30 juin

Présents: Miguel CABRAL (sorti avant la fin), Jean-Michel CAUDRON, Karl DONERT, Gerhard ERMISCHER, Oren GOSTIAUX (sorti avant la fin), Anne KRAUS, Julianne LAGADEC, Claude-Vivier LE GOT (sortie avant la fin), Salomon LEVY, Anne NEGRE (sortie avant la fin), Maritchu RALL, Iamvi TOTSI, Thierry MATHIEU (sorti avant la fin), Alexandra-Luminata PETRESCU, Anna RURKA, Didier SCHRETTTER

Excusés :

Jessica CHAMBA, Antonina DASHKINA, Simon MATTHIJSSEN, Cyril RITCHIE

1. Ouverture de la réunion par Anna RURKA, Présidente de la Conférence des OING

La présidente souligne l'importance de la cohésion au sein de la Commission permanente qui est un facteur majeur de la politique stratégique et de l'impact de la Conférence au sein du Conseil de l'Europe et dans la conduite des travaux de la Conférence au service de la politique de celle-ci.

2. Ordre du jour : adoption à l'unanimité.

3. Nomination des rapporteurs de la réunion : Oren GOSTIAUX, puis Jean-Michel CAUDRON

4. Bienvenue aux nouveaux membres élus de la Commission permanente

Chacun a pu se présenter, expliciter les missions de son OING et détailler sa (ses) fonction(s) au sein de la Conférence des OING.

5. Information sur le fonctionnement de la Commission permanente et de la Conférence des OING

Les nouveaux élus sont invités à prendre connaissance du règlement intérieur de la Conférence qui définit le mandat de la Commission permanente ainsi que le fonctionnement des commissions thématiques.

Le cœur de métier de la Conférence des OING est le droit à la liberté d'association dans les différents secteurs des politiques publiques qui doit être la base de tout son travail. Le droit à la liberté d'association ne se limite pas à la création des associations, mais à leur fonctionnement et au dialogue que ces associations entretiennent avec les institutions publiques, entre autres grâce aux travaux du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, que préside Cyril RITCHIE.

Actuellement, à côté des travaux des trois commissions thématiques, la Conférence développe des axes transversaux, qui sont les suivants :

- migration et relations Nord-Sud, axes coordonnés par Jean-Michel CAUDRON ;
- jeunesse : axe coordonné par Anne KRAUS.

La Présidente de la Conférence s'appuie sur deux chargés de mission : Marie-José SCHMITT pour la Charte sociale européenne et Christoph SPRENG pour la thématique « Les droits de l'Homme et entreprises ».

Les groupes de travail que chaque commission thématique peut proposer à la Commission permanente, pour validation, doivent répondre aux priorités stratégiques et thématiques de chaque commission. Ils devront répondre à quatre critères de validation :

- répondre au processus de monitoring mené par les différents comités directeurs ou comités des parties du Conseil de l'Europe ;
- contribuer au processus d'élaboration des documents normatifs par le Conseil de l'Europe, en apportant une perspective alternative ou nouvelle ;
- contribuer aux programmes d'assistance menés au Conseil de l'Europe, en direction de la société civile dans les Etats membres ;
- être force de propositions quant aux enjeux jusque-là non travaillés au sein du Conseil de l'Europe, mais qui entrent dans les thèmes de l'Institution : droits de l'Homme, démocratie et l'état de droit.

On doit considérer en toute modestie notre contribution bénévole et être conscients que nous n'avons pas les moyens humains et logistiques pour travailler sur les thèmes qui se trouvent à la marge de l'activité du Conseil de l'Europe. Il vaut mieux déployer nos efforts à trouver de nouvelles perspectives pour les thèmes centraux de cette Organisation.

Les groupes de travail sont des leviers d'action mais ce travail doit conduire à un produit concret qui peut être une contribution écrite courte (*policy paper*, déclaration, recommandation ou résolution), une action menée dans les pays membres, un *side event* en partenariat avec les autres piliers du Conseil de l'Europe ou un débat mené lors de la session de la Conférence des OING. Ce sont les présidents et vice-présidents des commissions thématiques qui sont les premiers garants de la qualité du travail produit. Il ne s'agit pas de démultiplier les groupes de travail, en acceptant tout simplement les propositions que seront faites. Il s'agit de guider les OING dans le choix des objectifs afin d'articuler l'intérêt des OING aux priorités de la Conférence des OING et du Conseil de l'Europe.

6. Prochaines étapes et travaux à réaliser avant la prochaine réunion de la Commission permanente

Chaque commission doit élaborer une feuille de route sur les priorités stratégiques et thématiques qu'elle choisit, en appui des groupes de travail que les présidents et vice-présidents de la commission thématique peuvent impulser ou valider lorsque les propositions leur seront faites par les OING.

Cependant, comme prévu dans le règlement, c'est la Commission permanente qui, à la fin, valide la création et le programme de travail des groupes de travail et les feuilles de route des commissions thématiques.

Les feuilles de route de chaque commission doivent également être validées par les OING lors de la prochaine réunion de chaque commission. Ces feuilles de route constituent un programme thématique que chaque commission s'engage à réaliser durant leur mandat de 3 ans, tout en se donnant une marge de flexibilité pour traiter des sujets ou d'agir en fonction du contexte socio-politique en constante évolution. Ces feuilles de route ne sont pas des documents longs, mais structurés et lisibles, montrant la progression et la cohérence thématique interne et externe.

C'est donc à la base de ces documents qu'un Plan d'action pour la Conférence des OING sera élaboré par le prochain Bureau élu en janvier 2018. Le Plan d'action devrait être validé lors de la Conférence plénière en juin 2018.

7. Information sur les événements planifiés

10 octobre 2017 : événement au Conseil de l'Europe, organisé par la Conférence des OING, sur les menaces de retour de la peine de mort en Europe

17 octobre 2017 : Journée internationale de lutte contre la pauvreté

8-10 novembre 2017 : Forum Mondial de la Démocratie

8. Comité ad hoc sur la représentativité au sein de la Conférence des OING

Anne KRAUS, coordinatrice du Comité ad hoc sur la représentativité au sein de la Conférence des OING, présente aux nouveaux élus l'objectif de ce groupe, qui est de donner à la Conférence des OING un cadre opérationnel efficace satisfaisant pour tous. Chaque OING doit pouvoir contribuer facilement aux travaux de la Conférence et de parvenir ensemble à influencer les politiques au niveau européen. Ceci est un challenge stratégique.

Quatre mesures prioritaires ont été décidées :

- création d'un fichier personnes-ressources de par leur expertise ;
- développement de la stratégie de communication ;
- évolution vers un management par projet ;
- identification de thèmes prioritaires en lien avec les comités directeurs du Conseil de l'Europe.

9. Implication des membres dans la stratégie de communication de la Conférence des OING et préparation du nouveau projet de méthodologie de gestion de projet mené par les membres de la Conférence des OING

Didier SCHRETTTER détaille le plan de stratégie de communication et de visibilité des actions menées par la Conférence des OING à l'intérieur et à l'extérieur du Conseil de l'Europe, avec trois étapes :

- créer et mettre en oeuvre les outils ;
- collaborer autour des contenus pertinents ;
- coordonner et professionnaliser.

Puis, il présente la démarche de management par projet. La Conférence des OING pourrait devenir un incubateur de projets réalisés par les OING membres, en appui des programmes du Conseil de l'Europe.

Dans cette logique, il faudra sûrement aller chercher des financements complémentaires pour des projets spécifiques, financement dont OING-Service peut être tributaire.

10. Groupe de travail ad hoc sur les mécanismes d'anticorruption et d'éthique publique

Le GRECO (*Groupe d'Etats contre la corruption*) a été sollicité par la Présidente de la Conférence pour anticiper des risques de corruption auxquels sont exposés les OING membres et la Conférence des OING elle-même.

Christophe SPECKBACHER, du Secrétariat du GRECO, présente les résultats de la consultation auprès des OING de la Conférence (*30, soit 10% de ses OING ont répondu*), en fonction de leur ancienneté dans la Conférence et de leur secteur d'activité. Cette analyse s'est faite en croisant, de façon empirique, le déclaratif des OING et les documents (*rapports, procédures, etc.*) trouvables sur le portail de la Conférence des OING sur le site du Conseil de l'Europe.

Les conclusions du GRECO, qui seront remises de façon finalisée fin octobre, sont qu'il y a peu de risques actuellement de corruption au sein et autour de la Conférence, mais qu'il faut renforcer le formalisme dans son fonctionnement et dans la circulation des informations sur l'activité de toutes les personnes ayant un rôle durable ou ponctuel de représentation de la Conférence.

Plusieurs pistes d'amélioration sont proposées, somme toute mineures et faciles à entreprendre. Les mécanismes de renforcement des risques de corruption qui seront mis en place au sein du Conseil de l'Europe seront aussi applicables à la Conférence des OING :

- pérenniser les rapports d'activité annuels;
- développer les échanges autour des pratiques de lutte contre la corruption ;
- concevoir et appliquer un code de bonne conduite (qui pourrait s'appuyer sur celui en conception à l'APCE), en annexe du règlement intérieur, avec le principe de transparence générale, des règles d'intégrité renforcées, des procédures faciles d'information explicite sur l'activité de la Conférence des OING, des modalités de contrôle, etc. ;
- être vigilant quant aux conflits d'intérêt, voire à l'exploitation d'une fonction au sein de la Conférence à des fins personnelles et professionnelles, à un prosélytisme idéologique et/ou religieux, etc. ;
- veiller à ce que des OING ne soient pas des lobbyistes déguisés ou des ONG progouvernementales ;
- etc.

Un groupe de travail ad hoc sur les mécanismes d'anticorruption et d'éthique publique sera mis en place au sein de la Conférence, avec cinq membres (un du Comité de vérification et de litige, deux du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, un de la Commission permanente, un de la Conférence des OING [qui doit être un juriste spécialiste]).

11. Forum mondial de la démocratie 2017 : Lab de la Conférence des OING

Le prochain Forum Mondial de la Démocratie, qui se tiendra du 8 au 10 novembre, aura comme thème « Le populisme en question(s) ». La Conférence a proposé un atelier (lab), conçu par Jean-Michel CAUDRON et Anna RURKA, qui aura pour thème « Les outils de démocratie participative, un rempart contre le populisme ? »

12. Informations pratiques sur le séminaire de la Commission permanente le 8 octobre ainsi que sur la réunion de la Commission permanente le 9 octobre :

OING-Service prendra en charge l'hébergement pour les nuits des 7 au 8 et du 8 au 9 octobre. **Les demandes de réservations sont à adresser à Maritchu Rall.**

Le séminaire aura lieu au Centre Européen de la Jeunesse. Le secrétariat vérifie la faisabilité de l'interprétation.